



Commission suisse pour la conservation des plantes sauvages

Plantes exotiques envahissantes: une menace pour la nature, la santé et l'économie

Espèce de la "Watch List"

Séneçon des rochers

Senecio rupestris Waldst. & Kit.. (Famille: Asteraceae, composées)

www.cps-skew.ch

Espèce originaire de l'étage subalpin des montagnes du Sud-est européen. Immigrée en Suisse en progressant le long des voies de communication depuis les Alpes orientales, son comportement est jusqu'à présent surtout rudéral.

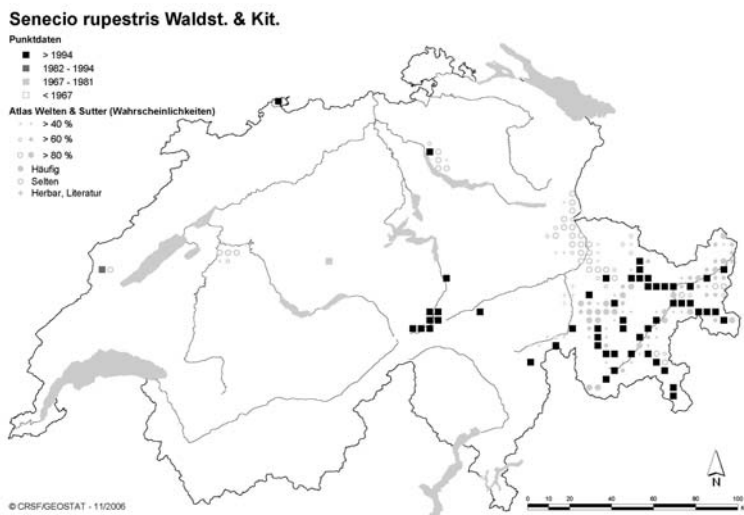


Photo Hans Sigg

Caractéristiques

Herbacée bisannuelle à pérenne, de 25 à 50 cm de hauteur, à odeur désagréable, munie d'une racine-pivot étroite. Feuilles basales absentes au moment de la floraison. Les feuilles sont un peu laineuses-aranéuses, lyrées-pennatifides, à divisions dentées nettement dirigées en avant, les inférieures pétiolées, les supérieures munies inférieurement de deux pointes un peu embrassantes. Capitules nombreux rassemblés en une grappe ombelliforme irrégulière. Fleurs extérieures ligulées, au nombre de 12 à 15, jaunes, de 10-15 mm de longueur et environ 2 mm de largeur, fleurs intérieures tubulaires, jaunes. Akènes de 2 à 3 mm de longueur munis d'un pappus d'environ 5 mm. Floraison de juin à septembre.

Milieux

On rencontre cette espèce sur des sols humides, riches, souvent calcaires, principalement à l'étage subalpin (800 – 2400 m), le long des routes, sur les dépotoirs, les aires de repos du bétail, les coupes forestières, plus rarement dans les pâturages et les éboulis.

Répartition

Originaire des massifs montagneux des Balkans, des Carpates, des Apennins, des Alpes Orientales, le séneçon des rochers s'est répandu dans les Alpes des chaînes centrales des massifs du lac de Come et de l'Unterengadin en direction de l'Est. Présent aujourd'hui dans tout le canton des Grisons, dans la vallée de l'Urseren, la partie supérieure de la vallée de Conches et très probablement au Nord du Tessin, il est parfois aussi adventice ailleurs.

Dangers

Durant les 150 dernières années, le séneçon des rochers a étendu son aire de distribution de l'Unterengadin loin vers l'Ouest. Il semble qu'il se propage surtout le long des voies de communication. Il est à prévoir que l'espèce continue à migrer vers l'Ouest, au moins en Valais au-dessus de 1000-1500m. Jusqu'à présent, elle n'a cependant que rarement colonisé des milieux naturels et n'est apparue qu'occasionnellement dans des pâturages et des éboulis rocheux. Vu sa toxicité, elle n'est que rarement consommée par le bétail.

Prévention et lutte

Aucune donnée ne permet d'affirmer que le séneçon des rochers concurrence la flore indigène. Il se comporte jusqu'à présent plutôt comme une espèce rudérale. Indigène dans un territoire proche climatiquement et phytosociologiquement et formant un écosystème stable ; il est peu probable qu'il adopte un comportement agressif sur les surfaces nouvellement colonisées. Des mesures ne seraient à envisager que si l'espèce se mettait à envahir la végétation naturelle (gazons, talus d'éboulis) et à y concurrencer d'autres espèces. Du fait de sa courte période de végétation, elle semble mal tolérer la fauche et pourrait être rapidement maîtrisée par des coupes répétées.

Où s'annoncer? Où se renseigner ?

Il est important d'annoncer les populations repérées au service cantonal de protection de la nature ou à la station phytosanitaire cantonale. La CPS (sibylla.rometsch@acw.admin.ch) recueille également vos données et les transmet aux personnes ou institutions compétentes. Ces institutions se tiennent à disposition pour toute question.

Nous vous recommandons de remplir également le bordereau de saisie que vous trouvez sur la page internet de la CPS: www.cps-skew.ch/francais/bordereau_plantes_envahissantes.htm. Il sert à recenser les néophytes envahissantes au niveau suisse et permet ainsi des interventions coordonnées.

En cas de difficultés de détermination, on peut consulter l'ouvrage suivant : « Flora Helvetica avec clé de détermination » (de LAUBER & WAGNER; éditions Haupt, Berne). En cas de doute, des exemplaires séchés (plante entière avec fleurs et/ou fruits) peuvent être envoyés au service cantonal de protection de la nature ou à la CPS (S. Rometsch, Domaine de Changins, Postfach 1012, 1260 Nyon 1)